

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## BRUNI K NEUT

**Une mise à jour de la FDS est effectuée à chaque évolution réglementaire ou de la formule dans un délai maximum de 3 ans**

Version:10.0.0.618

Date de révision:09.11.2017

RE EC/453/2010 - CLP 1272/2008

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:	BRUNI K NEUT
1. 1. 1. N° CE:	Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:	Nettoyant puissant polyvalent
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:	ARC-en-CIEL / PEINTURES DU LUBERON 72 rue Grenache ZAC du Tourail 84660 - COUSTELLET MAUBEC France Tél: 04 90 76 71 45 Fax : 04 90 76 81 95 Courriel: contact@arcenciel-peintures.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence:	FR - INRS Tél: +33 (0)1 40 44 30 00 Numéro d'appel d'urgence (ORFILA) : +33 (0)1 45 42 59 59
1. 5. N° code du produit:	SAN 52

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:	* Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 * * Irr. oc. 2A / SGH07 - H319 *
---	--

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Attention

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

.

2. 2. 2. Mention de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2. 2. 3. Prévention:

P264 Se laver la peau à l'eau soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

2. 2. 4. Intervention:

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P362 Enlever les vêtements contaminés.  
P364 Et les laver avant réutilisation.  
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2. 3. Information(s) complémentaire(s):

2. 4. Dangers principaux:

Irritant pour les yeux et la peau.

2. 5. Autres dangers:

aucun

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## BRUNI K NEUT

**Une mise à jour de la FDS est effectuée à chaque évolution réglementaire ou de la formule dans un délai maximum de 3 ans**

Version:10.0.0.618

Date de révision:09.11.2017

RE EC/453/2010 - CLP 1272/2008

3. 1. Description du mélange:	mélange de sels alcalins, d'agents quétalants et mouillants
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:	<ul style="list-style-type: none"><li>• PHOSPHATE TRISODIQUE<ul style="list-style-type: none"><li>- N° CAS: 10101-89-0</li><li>- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489800-32</li><li>- Conc. (% pds) : 1 &lt; C &lt;= 10</li><li>- SGH (Système Général Harmonisé)</li></ul></li><li>* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319 - Irr. oc. 2A</li><li>• METHOXY PROPOXY PROPANOL (DPM)<ul style="list-style-type: none"><li>- N° CAS: 34590-94-8</li><li>- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119450011-60</li><li>- Conc. (% pds) : 1 &lt; C &lt;= 10</li><li>- SGH (Système Général Harmonisé)</li></ul></li><li>- Divers : VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 308</li><li>• Triéthanolamine<ul style="list-style-type: none"><li>- Conc. (% pds) : 1 &lt; C &lt;= 10</li><li>- SGH (Système Général Harmonisé)</li></ul></li><li>* SGH08 - Danger pour la santé - Attention - STOT rép. 2 - H373 * SGH07 - Point d'exclamation - Irr. cut. 2 - H315 * SGH05 - Corrosion - Lés. oc. 1 - H318</li></ul>
	Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux:	Les symptômes sont décrits à la rubrique 11. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
4. 1. 2. Inhalation:	Donner de l'oxygène ou faire la respiration artificielle si nécessaire. Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau:	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux:	Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et les verres de contact, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion:	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	Rougeurs de la peau et des yeux
4. 2. 1. Inhalation:	Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Peut causer des irritations de la peau / dermatites.
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
4. 2. 4. Ingestion:	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## BRUNI K NEUT

**Une mise à jour de la FDS est effectuée à chaque évolution réglementaire ou de la formule dans un délai maximum de 3 ans**

Version:10.0.0.618

Date de révision:09.11.2017

RE EC/453/2010 - CLP 1272/2008

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
---	--

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir les réservoirs / citernes / fûts adjacents par jet d'eau. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Grandes quantités: Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de terre. Neutraliser à l'acide et rincer abondamment à l'eau. Petites quantités: Rincer abondamment à l'eau les surfaces contaminées.
6. 4. Référence à d'autres sections:	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:	
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Ne jamais ajouter l'eau au produit. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. Les manipulations ne s'effectuent que par du personnel qualifié et autorisé.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre. L'équipement contaminé doit être lavé immédiatement à l'eau.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement. Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié.
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:	Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. Entrepôser dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

BRUNI K NEUT

**Une mise à jour de la FDS est effectuée à chaque évolution réglementaire ou de la formule dans un délai maximum de 3 ans**

Version:10.0.0.618

Date de révision:09.11.2017

RE EC/453/2010 - CLP 1272/2008

7. 2. 3. Condition(s) de stockage:	Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.
7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	polyéthylène (haute densité)
7. 2. 5. Matériaux d'emballage non adaptés:	Eviter les emballages métalliques non protégés.
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Utilisation(s) particulière(s)

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • METHOXYPROPOXYPROPANOL (DPM) : VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 308

Donnée non disponible.

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

8. 2. 2. Protection des mains: gants en caoutchouc ou en plastique

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié

8. 2. 4. Protection des yeux: Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.

8. 2. 5. Protection individuelle: Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.  
Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.  
Utiliser la ventilation adéquate.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide

9. 1. 2. Couleur: bleu

9. 1. 3. Odeur: aucune

9. 1. 4. PH: 12-13

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: 100°C

9. 1. 6. Point d'éclair: Non applicable.

9. 1. 7. Limites d'explosivité: Non applicable.

9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): 1.050

9. 1. 9. Masse volumique apparente: 1050 g/l

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: complètement soluble

9. 2. 2. Liposolubilité: Données non disponibles.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## BRUNI K NEUT

**Une mise à jour de la FDS est effectuée à chaque évolution réglementaire ou de la formule dans un délai maximum de 3 ans**

Version:10.0.0.618

Date de révision:09.11.2017

RE EC/453/2010 - CLP 1272/2008

9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	soluble dans certains solvants spécifiques
<b>10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ</b>	
10. 1. Réactivité:	Stable en conditions normales.
10. 2. Stabilité chimique:	Stable dans les conditions normales de stockage et manipulation
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	pas de réactions dangereuses à notre connaissance
10. 4. Conditions à éviter:	le gel
10. 5. Matières incompatibles:	acides forts
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone
<b>11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</b>	
11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Aucun risque pour la santé n'est connu, ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.
11. 2. 2. Contact avec la peau:	irritant pour la peau
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
11. 2. 4. Ingestion:	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
<b>12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES</b>	
12. 1. Toxicité:	Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Facilement biodégradable.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Pas de bio-accumulation.
12. 4. Mobilité dans le sol:	produit soluble dans l'eau
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	non concerné
12. 6. Autres effets néfastes:	L'évaluation des dangers ci-dessus est basé sur la connaissance de la toxicité des différents composants du produit.
<b>13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION</b>	
13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
13. 2. Emballages contaminés:	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
<b>14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT</b>	

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## BRUNI K NEUT

**Une mise à jour de la FDS est effectuée à chaque évolution réglementaire ou de la formule dans un délai maximum de 3 ans**

Version:10.0.0.618

Date de révision:09.11.2017

RE EC/453/2010 - CLP 1272/2008

14. 1. Information(s) générale(s):	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
14. 2. Numéro ONU:	non réglementé
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 6. Dangers pour l'environnement:	produit non dangereux
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	porter les EPI indiqués au paragraphe 8
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	non concerné

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Règlement européen EC/790/2009 Règlement 648/2004 pour les détergents
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	pas d'évaluation à ce jour
15. 3. Avis ou remarques importantes:	Conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations. pour les substances : RE EC/1907/2006-1272/2008 pour les mélanges : RE EC/790/2009 pour la rédaction de la FDS : RE EC/453/2010
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
16. 3. Avis ou remarques importantes:	Aucune responsabilité ne sera acceptée quoiqu'il arrive, survenant suite à l'utilisation de cette information. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## BRUNI K NEUT

**Une mise à jour de la FDS est effectuée à chaque évolution réglementaire ou de la formule dans un délai maximum de 3 ans**

Version:10.0.0.618

Date de révision:09.11.2017

RE EC/453/2010 - CLP 1272/2008

16. 4. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).  
L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16. 5. Historique:

16. 5. 1. Date de la première édition: 24.09.2008

16. 5. 2. Date de la révision précédente: 09.10.2014

16. 5. 3. Date de révision: 09.11.2017

16. 5. 4. Version: 10.0.0.618

16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°: 2.4.7.9.11.16

16. 6. Réalisé par: La Celtique Industrielle